



CONFÉDÉRATION SUISSE  
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**EXPOSÉ D'INVENTION**

Publié le 1<sup>er</sup> juin 1949

Classe 71f

Demande déposée: 18 mars 1947, 17<sup>h</sup> 1/4. — Brevet enregistré: 15 janvier 1949.**BREVET PRINCIPAL**

Tavannes Watch Co. S.A., Tavannes (Jura bernois, Suisse).

**Dispositif de fixation à une boîte d'un mouvement muni d'un rebord d'emboîtement rapporté.**

L'objet de la présente invention est un dispositif de fixation à une boîte d'un mouvement muni d'un rebord d'emboîtement. Ce dispositif est caractérisé en ce que ledit rebord présente en regard du fond de la boîte au moins une partie saillante destinée à coopérer avec un organe d'assemblage en vue de la fixation du rebord à une pièce solidaire de la boîte.

Le dessin représente, à titre d'exemple, six formes d'exécution de l'objet de l'invention.

Chacune des fig. 1 à 6 est une coupe axiale partielle de l'une de ces formes d'exécution par l'un des organes de fixation du rebord à la boîte.

Suivant la fig. 1, le rebord d'emboîtement 1 est fixé au mouvement d'horlogerie 2 par trois vis 3 dont une est visible sur la coupe. Deux canons 4, taraudés intérieurement sont rapportés par rivage au rebord d'emboîtement et disposés chacun à l'extrémité d'un diamètre de celui-ci, du côté du fond 5 de la boîte. L'axe des canons est parallèle à l'axe du mouvement.

Le mouvement d'horlogerie complet, muni du rebord d'emboîtement 1 et du cadran 6 est introduit dans la carrure 7 de la boîte, du côté lunette. Les canons 4 pénètrent dans les trous correspondants 8 de la carrure. Le centrage exact du mouvement est obtenu par l'ajustement du pourtour du rebord d'emboîtement dans une creusure 9 pratiquée dans la

carrure. Pour fixer le mouvement à la boîte, il suffit de visser une vis 10 dans chaque canon 4 jusqu'à ce que sa tête vienne serrer sur la face de la carrure. Le fond 5 et la lunette 11 sont assemblés à cran à la carrure 7; ils pourraient l'être de façon étanche, avec interposition d'une bague d'étanchéité. Ce dispositif convient à l'emboîtement des mouvements simples comme des mouvements à remontage automatique. Les canons rapportés 4 en pénétrant dans les trous 8 de la carrure fixent la position du mouvement par rapport à la boîte, ce qui facilite l'introduction de la tige de remontoir au moment de l'emboîtement. Pour déboîter, il suffit de dévisser les vis 10 et d'enlever la tige de remontoir.

Dans la deuxième forme d'exécution (fig. 2), un cadre d'encagement 12 amovible est logé à l'intérieur de la carrure 13, à laquelle le fond 14 et la lunette 15 sont fixés. Le cadre d'encagement 12 est fixé à la carrure par des vis non représentées. Le rebord d'emboîtement 16 est identique à celui de la fig. 1, ses canons rapportés 17 pénètrent dans des trous correspondants 18 du cadre d'encagement 12. Une vis 19 prend dans chacun des canons 17, sa tête s'appuie sur la face du cadre en regard du fond de la boîte.

Dans la troisième forme d'exécution (fig. 3), la vis 20 qui prend dans le canon 21 du rebord d'emboîtement 22 assemble ce dernier au cadre d'encagement 23 et celui-ci à la

carrure 24. A cet effet, la tête de la vis 20 s'appuie sur la face de la carrure 24.

Dans la quatrième forme d'exécution (fig. 4), deux tenons 25 à extrémité filetés sont rivés chacun à l'extrémité d'un diamètre du rebord d'emboîtement 26, l'axe des tenons étant parallèle à celui du mouvement. Les tenons 25 traversent des trous 27 pratiqués dans la carrure 28. La fixation du mouvement est assurée en vissant un écrou 29 sur chaque tenon jusqu'à ce qu'il vienne serrer sur la face de la carrure. Un dispositif de fixation analogue est applicable quand le montre comporte un cadre d'encastrement semblable à celui des fig. 2 et 3.

Dans la cinquième forme d'exécution (fig. 5), la périphérie du rebord d'emboîtement 30 est renforcée du côté du fond en 30' de manière à être suffisamment épaisse pour y tarauder des trous pour les vis de fixation. Le rebord d'emboîtement pénètre dans une creusure 31 de la carrure 32. Deux vis 33 au moins traversent librement la carrure 32 pour être vissées dans la partie périphérique 30' du rebord d'emboîtement. Il est nécessaire de pratiquer dans la partie périphérique 30' un passage permettant d'introduire la tige de remontoir dans le mouvement.

Dans la sixième forme d'exécution, représentée à la fig. 6, le rebord d'emboîtement est en deux pièces, l'une intérieure 34, mince, l'autre extérieure 35, relativement épaisse, rapportée à la précédente. Cette partie 35 fait saillie du côté du fond. Les vis d'assemblage 36 prennent dans la pièce extérieure 35. Dans le cas de la fig. 6, les pièces 34 et 35 sont fixées l'une à l'autre par sertissage; elles pourraient l'être par d'autres moyens tels que chassage, vissage, rivage, etc.

#### REVENDEICATION:

Dispositif de fixation à une boîte d'un mouvement muni d'un rebord d'emboîtement rapporté, caractérisé en ce que ce rebord présente en regard du fond de la boîte au moins une partie saillante destinée à coopérer avec un organe d'assemblage en vue de la fixation du rebord à une pièce de la boîte.

#### SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Dispositif de fixation à une boîte, suivant la revendication, caractérisé en ce que ce rebord présente au moins deux canons rapportés, taraudés intérieurement, qui s'engagent dans des trous correspondants de la carrure de la boîte et dans chacun desquels prend une vis dont la tête s'appuie sur la dite carrure.

2. Dispositif de fixation à une boîte, suivant la revendication, caractérisé en ce que ce rebord présente au moins deux canons rapportés, taraudés intérieurement, qui s'engagent dans des trous correspondants d'un cadre d'encastrement et dans chacun desquels prend une vis dont la tête s'appuie sur ledit cadre.

3. Dispositif de fixation à une boîte, suivant la revendication, caractérisé en ce que ce rebord présente au moins deux canons rapportés, taraudés intérieurement, qui s'engagent dans des trous correspondants d'un cadre d'encastrement et dans chacun desquels prend une vis dont la tête s'appuie sur la carrure.

4. Dispositif de fixation à une boîte, suivant la revendication, caractérisé en ce que ce rebord présente au moins deux tenons rapportés, filetés à leur extrémité, qui s'engagent dans des trous correspondants de la carrure de la boîte et sur chacun desquels prend un écrou dont une face s'appuie sur ladite carrure.

5. Dispositif de fixation à une boîte, suivant la revendication, caractérisé en ce que ce rebord présente au moins deux tenons rapportés, filetés à leur extrémité, qui s'engagent dans des trous correspondants d'un cadre d'encastrement et sur chacun desquels prend un écrou dont une face s'appuie sur ledit cadre.

6. Dispositif de fixation à une boîte, suivant la revendication, caractérisé en ce que ce rebord présente au moins deux tenons rapportés, filetés à leur extrémité, qui s'engagent dans des trous correspondants d'un cadre d'encastrement et sur chacun desquels

prend un écrou dont une face s'appuie sur la carrure.

7. Dispositif de fixation à une boîte, suivant la revendication, caractérisé en ce que ce rebord présente une partie périphérique d'épaisseur renforcée, dans laquelle prennent des vis de fixation.

8. Dispositif de fixation à une boîte, suivant la revendication, et la sous-revendication 7, caractérisé en ce que cette partie périphérique est rapportée au rebord d'emboîtement.

**Tavannes Watch Co. S. A.**

Mandataire: A. Bugnion, Genève.

